Image not found or type unknown

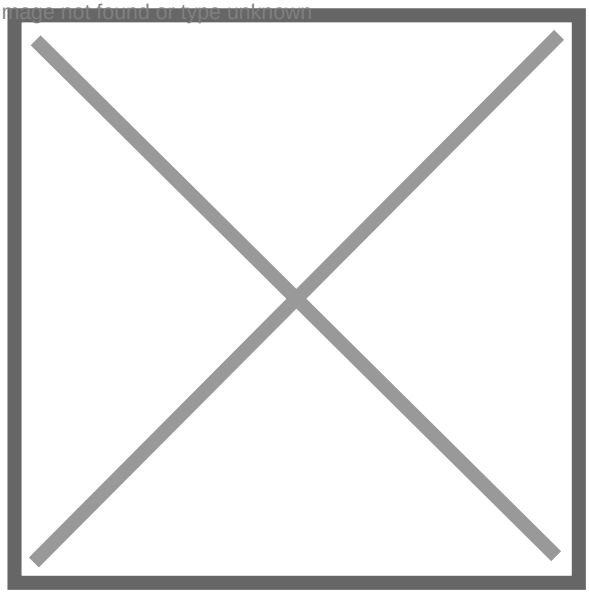

Dilapidation du patrimoine familial par le père

Par **Armelle A**, le **09/07/2008** à **20:55**

Suite à mon divorce, la liquidation du patrimoine a été faite à l'avantage de Monsieur, alors que nous étions mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Comme nous n'étions pas d'accord sur le partage, une première somme nous avait été attribuée à la demande de Monsieur. J'ai placé cet argent dans de l'immobilier pour préserver le patrimoine des enfants. Monsieur a tout dépensé. Il a Hérité de ses parents l'an passé et a déjà tout mangé. Sur le reste à partager rien ne me revient, je dois même lui en redonner. Ma fille ainée (21 ans) est inquiète. Puis-je demander une enquête sociale? Comment procéder?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés